



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38000) – 5 rue Eugène Delacroix.

**UN LOCAL COMMERCIAL, en rez-de-chaussée, d'une superficie de 48,49 m2.
(cadastré section AX 322 et plus particulièrement le lot n°102)**

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 14 NOVEMBRE 2023 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023 de 14 heures à 15 heures
par le ministère de la SELARL MEZAGHRANI
Commissaire de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences de :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE PACIFIC situé 15 3-5 rue Eugène Delacroix et 4 Place Docteur Girard 38000 GRENOBLE, représenté par son syndic en exercice l'agence NEXITY LAMY, société par actions simplifiées à associé unique, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 487 530 099 dont le siège social est situé 19 rue de Vienne 75008 PARIS, représentée par son agence locale NEXITY GRENOBLE, située 16 Boulevard Edouard Rey 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38000), dans un ensemble immobilier situé 4 Place Docteur Girard et 3 et 5 rue Eugène Delacroix 38000 GRENOBLE, cadastré section AX 322 et plus particulièrement le lot 102.

Lot 102 : local divers et les 50/6691èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 2 Mars 2023.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 25.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.